



2024

29^{ème} Tir des Aiguilles

Vendredi 5 juillet :	15h00 → 20h00
Samedi 6 juillet :	08h30 → 12h00
Samedi 6 juillet:	13h30 → 17h00
Mercredi 10 juillet:	17h00 → 20h00
Vendredi 12 juillet :	15h00 → 20h00
Samedi 13 juillet:	08h30 → 12h00

Société de Tir Sportif MISTERDAM, 1446 Baulmes

DISPOSITIONS GENERALES (DG)

Société organisatrice	Société de Tir Sportif MISTERDAM, 1446 Baulmes
Genre de tir	Concours des Sociétés (CSOC) et individuels.
Participation	Les sections affiliées à la FST et à l'AVTS peuvent inscrire un nombre illimité de groupes. Les tireurs individuels sont admis.
Licence de tireur	La licence est obligatoire et doit être mentionnée lors de l'inscription.
Inscriptions	Christian Benoit, Vers le Bordeloz 1, 1356 LA RUSSILLE / tél. : 079 577 33 92 Formulaire sur le site www.misterdam.ch, mail : aiguilles@misterdam.ch
Délai	Jusqu'au samedi 30 juin 2024 au plus tard.
Réservation	Par système de rangeurs (au fur et à mesure des inscriptions)
Finance de groupe et paiement	CHF 40.00 pour les Cat. A, D et E. Le paiement doit impérativement être effectué avant le tir au moyen du bulletin de versement annexé (IBAN CH04 0900 0000 1000 2695 9 ou C.C.P. 10-2695-9). Attention : aucun tireur ne sera autorisé à tirer si la finance d'inscription n'est pas enregistrée (récépissé accepté).
Livret de tir et taxes (FST et AVTS)	Le livret de tir est obligatoire. Le prix est fixé à CHF 7.00. Il sera délivré sur place. Il comprend les taxes de la FST, CHF 1.00/tireur, celles de l'AVTS, CHF 1.00/tireur, ainsi que les autres frais administratifs liés à la manifestation.
Positions de tir	Arme libre : à genou, V couché et SV appui autorisé Fusil standard : couché bras franc Mousqueton : Couché bras franc ou avec appui ou sur bipied Fusils d'assaut : couché sur bipied règlementaire
Catégorie d'armes	Cat A : F-STD et armes libres, Cat D : FA57-03 et MQ, Cat E : FA 57-02 et FA 90
Catégories de groupes	A : toutes les armes, D : toutes les armes d'ordonnance et E : FA57-02, FA90
Mutations	En cas d'empêchement, un tireur annoncé peut être remplacé par un tireur de la même société. Le cas doit être annoncé avant que le premier tireur du groupe n'ait commencé son programme. Tout tireur manquant à son tir sera noté zéro.
Munitions	Elle sera délivrée et tirée sur place au prix de 35 cts la cartouche. La munition personnelle est interdite. Les douilles restent propriété de la société organisatrice.
Résultats, cartes couronnes (CC) et prix	Une seule CC par participant. CHF 12.00 pour une distinction et 15.00 pour 2 distinctions. Prix spécial pour 3 passes classées. Les résultats, répartitions individuelles ultérieures et des groupes seront adressés directement au chef de groupe de chaque société.
Dérangements	Le tireur supporte les dérangements de son arme à l'exception des ruptures de matériel.
Réclamations	Elles sont à adresser à l'organisateur, le jour même du tir. Elles sont traitées et réglées immédiatement. Le droit de recours à la commission disciplinaire et de recours de la FST est réservé (Reg 1.31.00 du 28.08.2001).
Dispositions spéciales	En cas d'affluence, le comité se réserve le droit de modifier les heures de tir.

PLAN DE TIR - 300M

CIBLE EXERCICE

Armes	Selon dispositions générales
Champ des points	Cible A10
Nombre de coups	5 par passe, libre passage aux autres cibles
Position	Dispositions générales
Prix de la passe	CHF 5.00

CIBLE Aiguilles

GROUPE

Armes	Selon dispositions générales																
Champ des points	Cible A10																
Nombre de coups	8, dont 4 coup par coup et 4 en série, sans limite de temps ni interruption																
Nombre de tireurs	6 par groupe																
Disposition	Un tireur ne peut s'aligner que dans un seul groupe ou une seule catégorie																
Finance d'inscription	CHF 40.00 pour toutes les catégories																
Prix de la passe	CHF 19.00																
Classements en trois catégories : A, D et E	6 tireurs avec addition des 5 meilleurs résultats. Le groupe de 5 tireurs est aussi valable. Appui par le 6e tireur, puis par les résultats individuels, par les meilleurs coups de tout le groupe, puis par l'âge. Un classement est établi à partir de 5 groupes. En dessous, la finance de groupe est restituée aux sociétés inscrites																
Répartition	100% du produit de la finance d'inscription des groupes au 60% des groupes classés																
Prix en nature ou carte couronne	Cat. A, D et E : au premier CHF 150.00, au dernier CHF 20.00.																
CHF 12.00	<table><thead><tr><th>Cat.</th><th>A</th><th>D</th><th>E</th></tr></thead><tbody><tr><td>E/S</td><td>72</td><td>67</td><td>65</td></tr><tr><td>U21/V</td><td>70</td><td>65</td><td>63</td></tr><tr><td>U17/SV</td><td>69</td><td>64</td><td>62</td></tr></tbody></table>	Cat.	A	D	E	E/S	72	67	65	U21/V	70	65	63	U17/SV	69	64	62
Cat.	A	D	E														
E/S	72	67	65														
U21/V	70	65	63														
U17/SV	69	64	62														

CIBLE GRANGE-NEUVE

PASSE CROUTE AUX FROMAGES

Armes	Selon dispositions générales																
Champ des points	Cible A100																
Nombre de coups	5, coup par coup sans interruption																
Prix de la passe	CHF 18.00 par tireur																
Prix en nature ou carte couronne	<table><thead><tr><th>Cat.</th><th>A</th><th>D</th><th>E</th></tr></thead><tbody><tr><td>E/S</td><td>440</td><td>415</td><td>405</td></tr><tr><td>U21/V</td><td>430</td><td>410</td><td>395</td></tr><tr><td>U17/SV</td><td>420</td><td>405</td><td>390</td></tr></tbody></table>	Cat.	A	D	E	E/S	440	415	405	U21/V	430	410	395	U17/SV	420	405	390
Cat.	A	D	E														
E/S	440	415	405														
U21/V	430	410	395														
U17/SV	420	405	390														
fr. 12.-																	
Classement	Individuel séparé en 3 catégories A, D, E au total des points, puis l'âge le plus élevé. Un prix pour le premier de chacune des catégories.																
Dispositions particulières	Pour chaque coup de 97 et plus, 1 bon pour une croûte au fromage au Chalet de Grange-Neuve																

CIBLE BAUMINE
REPARTITION IMMEDIATE

Armes Selon dispositions générales
Champ des points Cible A10
Nombre de coups 6, coup par coup sans interruption
Prix de la passe CHF 20.00 par tireur
Répartition Le paiement de la répartition immédiate aura lieu durant les tirs, les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération
 Si le paiement comptant en espèces n'atteint pas les 60 % du produit des passes, la différence sera attribuée en totalité au concours de groupe dans les catégories concernées A, D et E.

Catégorie A		Catégorie D		Catégorie E	
60 pts	CHF 100.00	60 pts	CHF 100.00	60 pts	CHF 100.00
59 pts	CHF 50.00	59 pts	CHF 60.00	59 pts	CHF 75.00
58 pts	CHF 25.00	58 pts	CHF 50.00	58 pts	CHF 60.00
57 pts	CHF 15.00	57 pts	CHF 40.00	57 pts	CHF 50.00
56 pts	CHF 10.00	56 pts	CHF 30.00	56 pts	CHF 40.00
55 pts	CHF 8.00	55 pts	CHF 20.00	55 pts	CHF 30.00
54 pts	CHF 5.00	54 pts	CHF 10.00	54 pts	CHF 20.00
		53 pts	CHF 5.00	53 pts	CHF 10.00
				52 pts	CHF 8.00
				51 pts	CHF 5.00

Classement « ROI DU TIR » Cat. A/D/E

Sera proclamé Roi du tir celui qui aura obtenu le meilleur total à l'addition des passes Aiguilles/Grange-Neuve/Baumine.
Cibles Aiguille/Baumine 100 % - Cible Grange-Neuve 10%
En cas d'égalité, appui par la cible Grange-Neuve, puis l'âge le plus élevé.
Un prix ira au premier de chaque catégorie ainsi que pour la première dame.
Les 3 premiers juniors recevront également un prix.

Baulmes, le 27 février 2024
Pour le comité d'organisation

Christian Benoit
Président

Christiane Bill
Secrétaire

Association Vaudoise de Tir Sportif
Approbation du plan de tir : le 28 février 2024

Le Chef de la Division fusil :

Gilbert Hédiquet